

Quote part sur un bien en indivis

Par **nana2a84**, le **02/10/2015** à **18:57**

Bonjour

Nous sommes une famille de 10 enfants dont le père est décédé il y a plusieurs années. Il a laissé une maison ainsi que des terrains. Avant son décès, avec ma mère, ils avaient fait une donation au dernier vivant. A ce jour, ma mère est toujours vivante. Je souhaiterai connaître les parts qui nous incombent à chacun ainsi que les droits et surtout les devoirs (ma mère y vit toujours mais des travaux vont être à prévoir) et sous quelle forme pouvons nous mettre en place une sorte de "syndic" de copropriété en indivis.

Merci pour vos réponses

Nana2a84